

**28ème RALLYE REGIONAL DU MUGUET
1er Mai 2011 à PONT AUTHOU 27290**

Le présent complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME- HORAIRES

Parution du règlement :	le 10 mars 2011
Ouverture des engagements :	le 10 mars 2011
Clôture des engagements :	le 18 avril à minuit
Distribution du Road book :	les 29 avril et 30 avril de 9 à 19h Bar le Melodie's à PONT AUTHOU
Dates et heures des Reconnaissances	le 29 avril de 14 h à 18h le 30 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dérogation)
Vérifications des documents :	le 30 avril de 14 h 15 à 18h 15 Salle des fêtes PT AUTHOU <u>Cas particuliers sur demande écrite le 1/5 de 6h 30 à 7h</u>
Vérifications des voitures :	le 30 avril de 14h 30 à 18h 30 sur le parking Place de la Risle à PT AUTHOU

Cas particuliers sur demande écrite le 1/5 de 6 h 45 à 7 h 15
(- nuit du 30 au 1er Parc gardé -)

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs, le 30 Avril à 19 h30 Mairie de Pont Authou

Tableau d'affichage :	Salle des Fêtes de PONT AUTHOU
Publication des équipages au départ :	20 h 30 salle des fêtes de Pont Authou le 30/04 7h 30 tableau d'affichage le 1 ^{er} mai (même endroit)

Briefing des équipages : Briefing écrit distribué lors des vérifications administratives (émargement).

Départ du 1er concurrent :	Parc fermé près Salle des Fêtes de PT AUTHOU à 8 h30
Arrivée du 1er concurrent :	Parc fermé près Salle Fêtes de PT AUTHOU à partir de 16h28
Vérifications finales :	Voir art. 1.3 Vérifications
Publication des résultats du rallye :	Tableau Salle des fêtes 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix :	Salle des fêtes de Pont Authou à 19 h 30.

ARTICLE 1 - ORGANISATION-

L'Association Sportive Automobile **Bernay Racing Team**, organisateur administratif, et **organisateur technique** mandataire des concurrents par convention et les communes de PONT AUTHOU – St PHILBERT S/RISLE – ECAQUELON – THIERVILLE organisent une épreuve automobile, de bienfaisance et de soutien, avec le concours des concurrents, elle est dénommée :

28ème RALLYE REGIONAL du MUGUET

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., sous le permis d'organisation n° R 54 en date du 02/02/2011

Comité d'Organisation :

A.S.A. - B.R.T.
Secrétariat 12 rue de Bernay - 27230 Thiberville
Tél. : 02.32.46.80.14 – 06.16.17.42.31 e-mail : brtleobetjp@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : adresse ci-dessus puis les 30/4 et 1er Mai Mairie de PONT AUTHOU
N° téléphone P.C. 02.32.42.71.06

1.1 - Officiels de l'épreuve :		
Président du Collège :	Melle. Aurélie FERNANDES	01/02 - 6743
Membres :	Mr. Georges COLIN	01/08 - 26640
	Mme Annie MARROT-RIOUX	15/01 - 14769
Directeur de Course :	Mr. Joël GUERIN	15/02 - 3981
Directeurs de Course adjoints :	Mme Claudine LEMARCHAND	13/13 - 1453
	Mr. Pierre LEPORTIER	13/07 - 16204
Adjoints à la Direction de Course	Mr. François LANGLET	01/02 - 1559
	Mr. Philippe AGOSTINIS	01/02 - 1270
	Mr. Michel ODIETTE	12/01 - 12118
Directeurs de Course Délégués ES	Mr. Patrick JOVE	02/03 - 128187
	Mr. Patrick PERRIN	01/12 - 6678
Directeurs de Course Adjoints ES	Mr. Serge FAUVEL	15/07 - 2517
	Mr. Mickaël LACHERE	01/12 - 58232
Médecin : P.C.	Dr Rachid DRIS	01/02 - 135484
Commissaires Techniques - Responsable :	Mr. Jean Michel DESSE	01/11 - 5538
- Adjoints:	Mr. William QUERU	13/13 - 14922
	Mr. Alain FRELAND	13/08 - 48045
	Mr. Michel LECOURTOIS	14/29 - 142202
	Mr. Mickaël DESSE	01/11 - 5540
	Mr. Christophe BOGEMANS	13/06 - 44924
Secrétaire du meeting :	Mme Colette BRAU	
Chargés des Relations Concurrents :	Mr. Gérard BRAU	14/10 - 1394
	Mme Michèle PIERRE	13/08 - 8342
	Mr. Philippe DOLIQUE	01/08 - 122520
Chargé des Relations avec la Presse :	Mme Colette LEOBET	13/13 - 7042
Juges de Faits :	Mr Jean Pierre PATIN	13/13 - 4189
	Mr Hubert GUYOT	01/08 - 137484

A l'exception des Membres du Collège, tous les Officiels du Rallye sont compétents en tant que "Juges de Fait"

Article 1. Organisation – 1.1. Officiels du règlement standard.

1.2 - Eligibilité :

L'épreuve compte pour : La Coupe de France des Rallyes Régionaux
Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile

1.3 - Vérifications :

Les concurrents se présenteront aux vérifications administratives dans la salle des fêtes, avec copies des licences et des permis de conduire de l'équipage, de la carte d'identité des concurrents « junior » et de la carte grise de la voiture. Ils devront présenter également tous les originaux, ainsi que le passeport technique. Ensuite, ils apposeront sur leurs voitures les plaques de Rallye, panneaux de portières et éventuelles publicités, ils feront effectuer les **vérifications visuelles de conformité technique**, voir le programme du rallye puis, avant d'être guidés à leur place ce, dans le Parc en face de leur numéro de course (**aucune convocation individuelle ne sera adressée**)

Groupes : N/FN - A/FA - F 2000 - GT - R - Z - le 30 Avril de 14h 15 à 18h 15
Pour les cas particuliers à définir avec votre demande

Voir Article 4. Voitures et Equipements - 4.1 Voitures autorisées 'C' Rallyes Régionaux' Règlement Standard

Les Vérifications finales seront effectuées sur le parking Place de la Risle à PONT AUTHOU. Les éventuels démontages au Garage de la Risle à GLOS SUR RISLE. Le taux horaire maximum de la main d'oeuvre: 45 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES -

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES -

3.1 - Demande d'Engagement - Inscriptions :

3.1.5 - Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Muguet doit adresser au secrétariat du Rallye, (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et expédiée avant le 18 avril minuit à **A.S.A. - B.R.T. 12, Rue de Bernay 27230 THIBERVILLE**

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 60 au moins et 150 voitures au plus.

3.1.11 - **Frais de Participation** : avec la publicité - 285€
sans la publicité - 570€

Important : Le justificatif de la participation aux frais devra être retiré sur demande et ce , exclusivement lors des vérifications administratives.

3.1.12 - **Engagements** :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
(Les chèques étant remis à l'encaissement après le rallye, il est toujours possible d'échanger lors des vérifications)

3.3 - **Ordre de départ** - Règlement Standard des Rallyes

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS-

4.1 – **Voitures autorisées** voir F.A. Règlement standard FFSA

4.3.1.1 - **Assistance** :

Conforme au règlement standard FFSA

Le parc assistance sera précisé au Road-book. Le non respect des règles d'assistances entraînera les sanctions prévues au règlement standard. **L'assistance sera donc autorisée uniquement au parc assistance.**

ARTICLE 5 - PUBLICITE -

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des équipages par communiqué dès le début des vérifications administratives.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES -

6.1. - **Description** : Le rallye représente un parcours de **93 km 860** il est divisé en 4 sections, il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur de **4.550 kms X 4** et **6.830 kms X 3**. L'itinéraire, l'assistance, les horaires figureront au road-book.

Le Road-Book sera disponible pour les concurrents régulièrement engagés, voir programme du Rallye, il sera partie intégrante du règlement particulier. **il sera à retirer au Bar le Melodie's à PONT AUTHOU**

6.2. à 6.2.5 - **Reconnaisances** : Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 - **Durée** :

Pour reconnaître l'équipage aura à choisir l'un des jours suivants :

le 29 avril de 14 h à 18h et le 30 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf dérogation)

Le nombre de passages est limité à un total de 3, la vitesse sera de 50 km/h maximum sur l'ensemble du parcours.

Bien remplir ,date - heure sur la feuille de reconnaissance qui sera jointe à votre road-book et

rendre celle-ci impérativement lors des vérifications administratives ou à la fin de celles-ci sinon

le départ pourra être refusé.

Divers contrôles seront mis en place sur l'ensemble du parcours.

Les concurrents apposeront de façon parfaitement visible l'autocollant reconnaissance obligatoirement sur la vitre arrière droite soit, côté navigateur, ils devront s'arrêter à chacune des injonctions des contrôleurs.

Toute forme d'excès entraînera après audition, une sanction qui pourra aller jusqu'à l'exclusion ce, dès que l'équipage se présentera aux vérifications administratives, et sans remboursement des frais d'engagement.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE -

7.2 - **Dispositions Générales Relatives aux Contrôles** -

7.2.11 - Le Signe distinctif des Commissaires sera le badge et ou la Combinaison Blanche.

ARTICLE 8 -RECLAMATIONS - APPELS - Conformés au règlement standard FFSA

Page 3

ARTICLE 9 - CLASSEMENT -

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10p - PRIX - COUPES cumulables - (Le groupe Z est inclus à ces prix)

Classements	1	2	3	4
Scratch	Coupe	Coupe	Coupe	Coupe
Groupes	lot/Coupe	lot/Coupe	lot/Coupe	lot/Coupe
Classes moins de 3 au départ	50 % soit 142.50 €			
Classes 1 à 3 au départ	285 € Lot/Coupe	170 € Lot/Coupe		
Classes 1 à 5 au départ	285 € / Coupe	170 € / Coupe	75 € / Coupe	
Classes 1 à 10 au départ	285 € / Coupe	170 € / Coupe	75 € / Coupe	50 € / /Coupe
Féminin	285€+ lot/Coupe	lot/Coupe		
Commissaires	25 € + Coupe	25 € + Coupe		
	1ère et 2ème ES	1ère et 2ème ES		
Cibistes	Coupe	Coupe		

Remise des Prix :

La Remise des Prix se déroulera le 1er Mai à la Salle des Fêtes de Pont Authou à 19h30

